

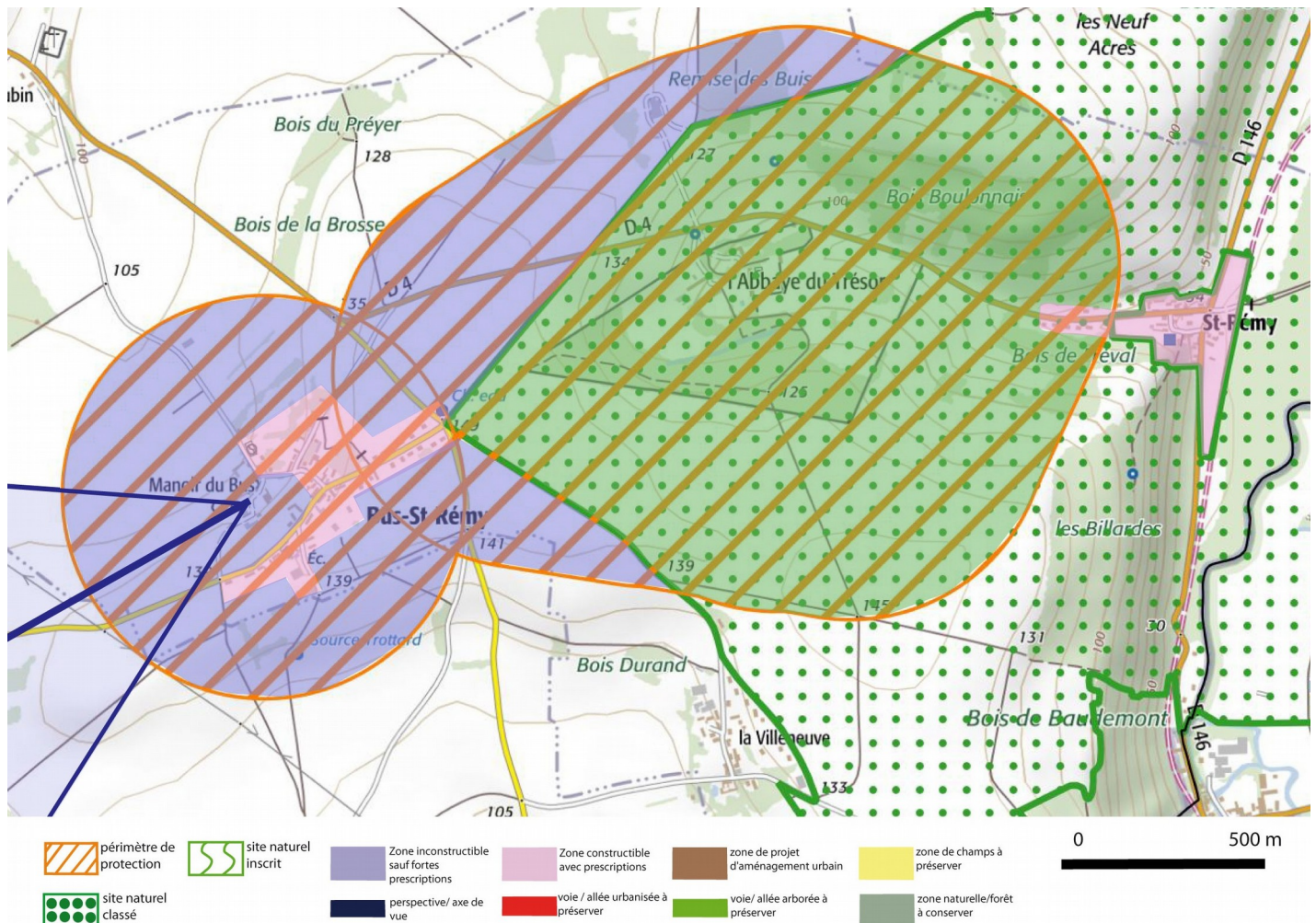
Le manoir du Bus a été classé en tant que monument historique le 2 mars 1933.

La vallée de l'Epte est site classé depuis le 20 janvier 1982.

Le village de Bus-Saint-Rémy est également concerné par le vaste périmètre de protection de l'abbaye du Trésor, monument classé le 2 octobre 1992.

Le manoir du Bus est daté de la fin XVI^e-début du XVII^e siècle. L'édifice aurait été construit pour Pierre de Mornay, lieutenant-général de l'Île de France, et par son fils Pierre II de Mornay, tous deux propriétaires du domaine durant cette période. Conçu comme une résidence fortifiée, le manoir présente un corps de logis à un étage flanqué au Nord par une tour basse et au Sud par une poivrière. Les magnifiques façades en pierre de taille sont ornées de pilastres et de bandeaux typiques de la Renaissance française. Des fenêtres à remplage, une entrée surmontée d'un fronton et un ancien tableau sculpté contribuent au prestige de la construction. En parallèle de cet aspect décoratif, de petites embrasures pour les armes à feu témoigne aussi d'une fonction défensive. Devenu manoir d'une exploitation agricole dès le XVII^e siècle au détriment d'un usage résidentiel, l'édifice a été peu remanié ce qui permet d'apprécier cet exemple d'architecture seigneuriale réalisé avant l'avènement du style classique.

Le manoir bénéficie d'un environnement rural valorisant et dispose de vues lointaines vers les champs et les bois au Sud-Ouest. Le village de Bus-Saint-Rémy a conservé une architecture traditionnelle (moellons, briques, tuiles). Plus à l'Est, l'abbaye du Trésor (voir description ci-contre) s'inscrit dans le cadre privilégié de la vallée de l'Epte avec ses coteaux boisés. Ce paysage, où domine le végétal, mérite d'être préservé de nouvelles constructions en dehors des concentrations existantes (hameau de Saint-Rémy).



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le portail d'entrée du manoir



La façade sud-ouest du manoir



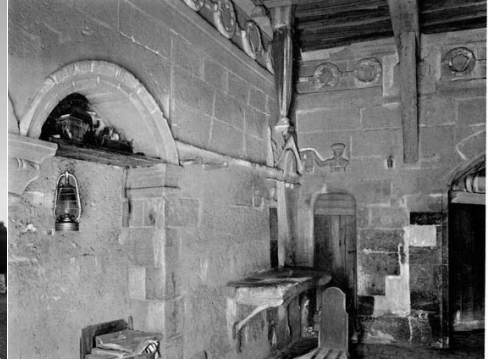
La vue vers l'Ouest avec le manoir



Le manoir vu depuis l'Ouest



La tour basse à l'angle nord-est



Vue intérieure

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en brique. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée. **Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Vexin-sur-Epte ».**

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le village et le manoir vus du Nord-Ouest



Une rue de Bus-Saint-Rémy



Le bâti rural avoisinant



Un exemple de maison (moellons, tuiles)



Le paysage autour de la vallée de l'Epte



Les berges de l'Epte